



LE POIL A GRATTER

Mai 2017

Groupe Citoyen GAJAC-ENSEMBLE

Edito

Nouvelle année, même continuité ...

Les inégalités sociales et économiques vécues au quotidien par les habitants des petites communes rurales s'accroissent...

Sur notre territoire, des sommes colossales nationales sont investies dans le TGV au détriment du développement des infrastructures de proximité de toute nature pour les citoyens du Sud-Gironde.

Dans le même temps, l'action locale de nos élus se limite dans le cadre de l'aménagement territorial à privilégier prioritairement les communes importantes de notre Communauté de Communes par l'affectation d'un fort taux d'investissements au détriment de nos villages dont le budget est majoritairement dépensé pour l'entretien de leur patrimoine sans répondre aux attentes sociétales de leurs habitants.

Pour autant la vie continue. A GAJAC, de nouveaux habitants et des professionnels, tels qu'un cabinet d'infirmières, un maraîcher, des éleveurs de chèvres, de cochons, des animateurs de ferme équestre apportent un souffle supplémentaire à l'activité timide existante, redonnant l'espoir d'une vie communale plus dynamique et conviviale.

C'est l'objectif modeste de notre « feuille de chou » qui par le constat de ses articles et de ses pistes de réflexion vous invite à communiquer, échanger et participer à l'évolution souhaitable de notre village pour les années à venir.

RENOVATION SALLE DES FETES

(article POIL A GRATTER Janvier 2016)

M. ARQUEY, architecte, nous ayant interpellé sur cet article, nous avons reconnu que sa rédaction pouvait prêter à interprétation par rapport à la responsabilité in-fine du coût de cette rénovation et c'est volontiers que dès février 2016 nous lui avons présenté nos excuses sur notre blog. Comme nous nous y sommes engagés, nous portons à la connaissance des gajacais la rectification suivante .

Il faut donc lire : « non pas, honoraires de l'architecte, mais bien, frais de dossier APS » pour 14 951,28 €, soit 16,59 % du montant des travaux.

DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES « COPIE COLLEE » DEPUIS 30 ANS

Comme vous avez pu en prendre connaissance sur l'affichage municipal, la Mairie nous informe qu'il est interdit de brûler les branchages et déchets verts des jardins, sous peine d'une amende de 450 €.

Face aux contraintes imposées par l'interdiction de la Préfecture de brûler les déchets verts et qui s'additionnent à d'autres, comme par exemple l'absence de transports collectifs, de commerce de proximité, de démarches administratives ne dépendant plus de la mairie, etc ... il devient urgent que nos communes proposent des services communaux et publics pour pallier à ces désagréments subis par les habitants des communes rurales du fait de l'évolution environnementale, technologique et administrative.

Cette évolution impose que les conseils municipaux de nos petits villages retiennent dans leur budget un poste de fonctionnement dédié « de services aux habitants » et n'affectent pas uniquement tous les revenus de nos impôts à l'entretien de notre patrimoine.

Bien sûr ces services à la personne doivent s'inscrire dans un cadre plus large, celui de la mutualisation des services votée fin 2015 par la Communauté de Communes du Bazadais, avec le SICTOM (pour le traitement des déchets verts), avec le Conseil Départemental (pour les transports collectifs publics, comme pour les transports scolaires pour lesquels nos communes ne donnent que 10 % de ces coûts). Ces pistes de réflexion sont réalisables avec la participation de tous.

Pour GAJAC, le conseil municipal du 11 avril 2017 a, pourtant, voté, une fois de plus, un budget uniquement orienté vers des dépenses d'entretien :

- réfection du **mur du cimetière** de Gajac : **16 192,60 €** (s'ajoutant à la 1ère phase de rénovation de 2016 de **13 437,65 €**),
- busage extérieur du **cimetière de Trazits** : **4 179 €**,
- **auvent cintré** pour l'entrée de la **Salle des Fêtes** : **3820,80 €** (depuis 2013 total des travaux de rénovation de la salle des fêtes : plus de **110 000 €**, déduction faite des 30 % de subventions que la commune devrait recevoir cette année du Conseil Départemental et de la réserve parlementaire)
- Déplacement du **Monument aux Morts** et rénovation : **10 000€** environ
- Rénovation (1ère phase) intérieur Eglise de GAJAC : **81 156 €**

Suite au mécontentement exprimé par l'interdiction de brûler, le conseil municipal de GAJAC a débattu (sans prise de décision) le 11 avril 2017 de l'achat, si obtention de 70 % de subvention, d'un broyeur en faisant appel à des agriculteurs pour aller chez les particuliers pour un coût d'environ 30 €/heure : A notre avis, cette proposition paraît, en l'état, difficilement réalisable, onéreuse pour les citoyens, car une commune comme la nôtre de 380 habitants ne peut rendre à elle seule le même service que des communes plus importantes comme Cudos ou Bazas : Un ramassage périodique des déchets verts sur plusieurs communes voisines (GAJAC, SENDETS, BIRAC, GANS, ST COME) par le SICTOM serait certainement plus économique et plus pérenne.